

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 13 juillet 2023

Action Logement salue la décision pragmatique du maintien du taux du livret A à 3%

Le groupe Action Logement salue la décision annoncée aujourd'hui par Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle de maintenir à 3% le taux du livret A jusqu'au 1^{er} février 2025. Cette décision marque ainsi une pause sur près de 18 mois de hausse continue du TLA qui a été multiplié par 6 depuis le 1er janvier 2022. Elle va permettre aux acteurs du logement social de stabiliser le coût de ses financements, de poursuivre leur activité de rénovation et de construction, et de préserver l'emploi dans le secteur.

Le logement social est grandement financé par des emprunts de la Banque des territoires sur la base du livret A. Ainsi toute hausse du taux du livret A vient accroître les charges financières des bailleurs sociaux, dont les filiales de logement social du Groupe et contraindre ainsi leur capacité d'investissement.

Le Groupe est fortement mobilisé dans une dynamique de production neuve et de décarbonation de son patrimoine et engage des investissements conséquents au service du logement des salariés qui exigent de la visibilité et de la stabilité du cadre financier s'appliquant au secteur du logement social et intermédiaire.

Bruno Arcadipane, président d'Action Logement Groupe a déclaré : « Cette décision est de nature à redonner du souffle à notre secteur confronté depuis plusieurs mois à une hausse continue du taux du livret A, au renchérissement des coûts de la construction et du foncier, aux exigences sociétales et environnementales de la décarbonation tandis que le besoin en logement abordable s'accroît pour les salariés des entreprises. Elle permet également de préserver notre appareil de production et l'emploi dans les entreprises du bâtiment. »

À PROPOS D’ACTION LOGEMENT

Depuis 70 ans, la vocation d’Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l’accès au logement pour favoriser l’emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l’Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l’attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d’éco-habitat, [d’économies d’énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [45 Entreprises Sociales pour l’Habitat](#), [5 filiales de logements intermédiaires](#) et un patrimoine de plus d’un million de logements.

Sa deuxième mission est d’accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s’attache particulièrement à proposer des [aides et services](#) qui facilitent l’accès au logement, et donc à l’emploi, des bénéficiaires, qu’ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre :  [@ActionLogement](#) -  [Action Logement](#) -  [Action Logement](#)

CONTACTS PRESSE

ACTION LOGEMENT

Sophie Benard : 07 50 60 95 78 / sophie.benard@actionlogement.fr

Franck Thiebaut : 06 73 76 74 98 / franckthiebaut@ft-consulting.net